

Mercure de France : journal
politique, littéraire et
dramatique / par une société
de gens de lettres

. Mercure de France : journal politique, littéraire et dramatique / par une société de gens de lettres. 1793-01-23.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment possible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

(N° 23. — 1793.)

MERCURE FRANÇAIS

HISTORIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

MERCREDI 23 JANVIER, l'an deuxième de la République.

Explic. des Charade, Enigme et Logogriphe des N°s. 20, 21 et 22.

Le mot de la Charade est *Tabac*; celui de l'Enigme est la lettre *R*; celui du Logogriphe est *Lame*, où l'on trouve *Ame*.

NOUVELLES POLITIQUES.

ALLEMAGNE. Treves, le 1^{er}. Janvier.

On est occupé nuit et jour à établir du côté de Treves de nouveaux retranchemens, et à réparer les anciens. Il n'est rien qu'on ne fasse pour exciter l'ardeur des troupes. Le général prince de Hohenlohe vient d'annoncer à son armée que l'Empereur lui a accordé une gratification pour la distribuer parmi les soldats et les officiers; chacun aura pour sa part un mois de paye.

D'après la circulaire de l'Empereur aux princes directeurs des cercles, les contingens militaires des états de l'empire doivent être rassemblés aux rendez-vous respectifs vers la fin du mois de février prochain. Le contingent des cercles de la Haute-Saxe, de Bavière et de Franconie se rendra aux environs de Witzbourg, celui de la Basse-Saxe et de la Westphalie près de Cassel, et celui des cercles électoraux du Rhin, du Haut-Rhin et de Souabe s'assemblera dans les environs qui seront jugés les plus convenables par les directeurs.

Un courrier qui est arrivé à Lunebourg dans la nuit du 29 décembre y a apporté l'ordre de mettre en marche toutes les troupes de l'électorat; les absens par congé ont été rappelés sur-le-champ; une partie de cette armée se rendra dans l'évêché de Paderborn, et l'autre dans la Westphalie.

De Francfort le 8 janvier.

Des lettres de Dantzig expliquent clairement comment les choses sont traitées à la confédération de Grodno. Cette assemblée, y est-il dit, est entièrement conduite par quelques

Tome I.

Z*

membres qui seuls paroissent avoir le droit de parler et de faire des propositions ; les autres y siegent seulement pour la forme. Ces membres prépondérans se concertent entr'eux et appuyent réciprocement leurs propositions ; les principaux sont Potocki et Sapiéha. On n'a que trois jours pour se décider sur une proposition , et tous les quinze jours on envoie régulierement à Petersbourg le procès-verbal des décisions. Lorsque l'assemblée reçoit des plaintes contre les soldats Russes , elle a la complaisance de les communiquer au général Russe , Kachowski , qui les juge *selon son bon plaisir.* — La tenue des contrats ou foires a été suspendue dans toute la république ; on a cru devoir prendre cette grande mesure pour empêcher les rassemblemens ou les clubs que la confédération et les Russes mêmes , quoiqu'armés de pied en cap , craignent par-dessus tout.

L'armée combinée des Prussiens et des Hessois fait tous ses efforts pour resserrer davantage l'armée Française aux ordres du général Custines. Mais les Français ont si bien choisi leurs positions , qu'on ne pourra entreprendre contre eux rien d'important avant l'arrivée de la grosse artillerie , qu'on se propose de placer sur les hauteurs de Hochheim. On pense généralement à Francfort que si les Français s'étaient aussi emparés de Manheim , et qu'ils y eussent placé de la garnison , il serait infiniment difficile de les déloger des pays qu'ils occupent de ce côté , parce que Manheim servirait d'appui à Mayence , et que rien alors ne pourrait embarrasser l'arrivée des vivres et des nouvelles troupes du côté de Landau.

Le gain d'une grande bataille n'aurait pas été célébré avec plus de pompe que la prise de quelques canons et chariots , que l'on a conduits à Francfort. On assure que le roi de Prusse a promis 50 frédérics d'or pour chaque pièce de canon qui a été pris. Il est fécond en promesses , ce roi de Prusse , et si toutes celles qu'il a faites sont réalisées , il pourra bientôt voir le fond du trésor de Berlin , que Frédéric a amassé avec tant d'art et de parcimonie.

Les durs Autrichiens ne font point de grâce aux déserteurs qui retombent dans leur pouvoir ; ils ont pris dernièrement quelques-uns de ces malheureux près de Burheim , et ils ont été fusillés sur-le-champ.

H O L L A N D E , la Haye le 14 janvier.

Le commodore Murray , commandant de l'escadre Anglaise , qui est dans la rade de Flessingne , s'est rendu le 11 de ce mois à la Haye , d'où il a pris la route de Francfort , pour aller conférer avec le roi de Prusse.

Le citoyen Noel s'est rendu de Londres à la Haye , où il doit , conjointement avec le citoyen Thinville , veiller aux affaires de France ; mais on dit que les états-généraux , modelant

leur conduite sur celle de la ~~cou~~ de Londres , ne veulent pas reconnaître les envoyés de la République Française.

ARMÉE DE LA BELGIQUE.

Copie d'une lettre du citoyen Varney , secrétaire de l'état major de l'armée de la Belgique.

Liège , le 12 janvier 1793 , l'an 2 de la République Française.

Les belges et les liégeois sont étrangement divisés d'opinions , et cela doit être chez des peuples où se trouve une si grande différence d'idées , de mœurs et de préjugés ; où les lumières de la philosophie ne sont pas également répandues ; où enfin le gouvernement n'était pas , avant la révolution , établi sur les mêmes bases .

Dans la plupart des villes de la Belgique , la question à l'ordre du jour est de savoir si l'on conservera les anciens états , ou si l'on adoptera un système politique qui se rapproche du nôtre . Les démocrates , il est vrai , pensent comme les hardis savoisiens ; mais leur voix est encore étouffée par les hurlements du fanatisme , les gémissements de la superstition et la rage de l'aristocratie .

Au pays de Liège , c'est autre chose : on veut trancher le nœud gordien comme au pied du Mont-Cénis . Les amis de la liberté et de l'égalité s'y montrent fièrement , tandis que les partisans de l'ancien régime n'osent paraître au grand jour . Une prompte réunion à la France est le vœu général : il ne s'agit plus que du mode d'émettre ce vœu . Aussi il est présumable que sous peu de jours le département de la Basse-Meuse sera le 85^e. de la République Française .

Quant aux Belges , si pour être heureux , il leur suffisait de reprendre leur vieille constitution , nous pourrions , sans nous occuper d'eux , être paisibles spectateurs de leurs débats . Mais certes , il ne nous est pas indifférent d'avoir donné la liberté à des peuples qui veulent avoir des prêtres et des nobles privilégiés : ce serait laisser à des enfans sans expérience des instrumens dangereux avec lesquels ils se tueraient infailliblement .

Cependant les villes de Bruxelles , de Mons , de Namur , de Gand et d'Anvers , renferment dans leur sein un grand nombre de patriotes éclairés : que ces villes , sans attendre le vœu de toute la Belgique , imitent les généreux Liégeois , et bientôt les esclaves de Malines , de Louvain , etc. seront obligés de suivre l'exemple des hommes libres , pour ne pas être des objets de mépris et de dérision . D'ailleurs , comment imaginer que les villes récalcitrantes puissent se gouverner ou se constituer différemment des peuples qui les avoisinent ? La nécessité d'entretenir avec eux des rapports

de commerce , ne leur prescrira-t-elle pas impérieusement la loi d'adopter des principes uniformes ?

Je le répète ; soit que les villes où le nombre des patriotes est dominant, veuillent se réunir à la France , soit qu'elles entendent former une République séparée , elles doivent se hâter d'y procéder : leur exemple entraînera le reste. Je défie quiconque a étudié l'esprit public des Pays - Bas , de proposer une mesure plus sage et plus péremptoire , une mesure plus capable d'épargner des maux incalculables , et d'éviter des obstacles qui , dans toute autre hypothèse , retarderont nécessairement le bonheur des peuples affranchis.

VARNEY , secrétaire de l'état-major de
l'armée de la Belgique.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

P R É S I D E N C E D E V E R G N I A U X.

Suite de la séance du lundi 21 janvier.

Maure a dit : « Citoyens , c'est dans l'affliction la plus profonde et l'amertume de mon cœur , que je vous annonce l'assassinat d'un représentant du peuple , de mon cher collègue et ami Pelletier , député de l'Yonne , mort de la main d'un infame royaliste , hier à cinq heures , chez le restaurateur Ferrier , au palais de l'Egalité . Ce bon citoyen était accoutumé d'y prendre son repas , et souvent après nos travaux nous y jouissions d'une conversation douce et amicale ; par une fatalité bien grande , je ne m'y suis pas trouvé ; car peut-être aurais - je sauvé sa vie , ou partagé son sort . A peine avait-il commencé son dîner , que six particuliers sortant d'un cabinet voisin , se présentèrent à lui . Un d'eux , qu'on assure être un nommé Paris , ex-garde-du-corps , dit aux autres : Voilà ce coquin de Pelletier . Il lui répondit avec sa douceur ordinaire : je suis Pelletier ; mais je ne suis pas un coquin . Paris répliqua : scélérat , n'as - tu pas voté pour la mort du roi . Pelletier répondit : il est vrai , parce que ma conscience me l'a commandé . Aussi-tôt l'assassin tira d'e dessous son habit un sabre appelé briquet , et le lui plongea avec fureur dans le côté gauche , au bas ventre , et lui fit une plaie profonde de 4 pouces , et large de 4 doigts . L'assassin s'évada à l'aide de ses complices . Pelletier eut encore la douceur de lui pardonner , de prier qu'on ne fit aucune poursuite , et ses forces lui permirent de faire sa déclaration à l'officier public et de la signer . Il fut mis entre les mains des chirurgiens qui le conduisirent chez son frère , place Vendôme . J'y volai aussi-tôt , conduit par ma tendre amitié et ma vénéra-

tion pour les vertus qu'il pratiquait sans ostentation. Je le trouvai sur le lit de la mort , sans connaissance ; lorsqu'on me montra sa blessure , il prononça seulement ces deux mots : *j'ai froid* , et il est expiré ce matin à une heure et demie , en disant qu'il était satisfait de verser son sang pour la patrie , qu'il espérait que le sacrifice de sa vie consoliderait la liberté , qu'il mourait content d'avoir rempli ses sermens.

La narration douloureuse de Maure a jetté la consternation dans l'Assemblée ; mais l'indignation , ayant succédé. — Plusieurs membres ont dénoncé des menaces qui leur avaient été faites , des faits , des lettres. — Amar s'est écrié : l'on voit bien de quel côté sont les poignards , ce sont les amis de la liberté qui tombent sous le fer des assassins. — Bréard rapporte qu'hier matin , en revenant à l'Assemblée , sur la terrasse des Feuillans , il a été menacé d'être poignardé pour avoir voté pour la mort du roi , par un homme assez mal vêtu , mais qui n'était rien moins que ce qu'il paraissait être. — Duquesnoy s'éleve contre ceux qui ont blâmé la conduite du comité de surveillance lorsqu'il fit arrêter Gautier et Fages , il se plaint d'avoir été traité , à la tribune , de voleur , de coquin , de scélérat , et de ce qu'on leva le sabre contre lui. — Bentabole a soutenu que les émigrés , les contre-révolutionnaires s'étaient rendus en foule à Paris , y avaient tramé leurs complots avec plus d'audace , précisément depuis que le comité de sûreté générale avait été renouvelé , que les membres patriotes en étaient sortis. Il a dit que les citoyens ne se présentaient plus à ce comité pour y faire des dénonciations , parce qu'ils n'avaient pas confiance dans les membres qui le composent : il a demandé , en conséquence , que les membres qui étaient sortis de ce comité y rentrassent.

Rovere dénonce Chambon pour avoir dit que le comité de sûreté générale , avant son renouvellement , était composé de scélérats. Chabot dénonce Chambon pour avoir tiré son sabre contre un citoyen qui hier allait faire une dénonciation au comité de surveillance. — Saint-André dénonce une affiche placardée par Valadi , membre de la Convention. C'est l'opinion de Valadi sur le jugement du roi. Saint-André accuse Valadi d'avoir placardé une opinion contraire au décret rendu. — Rabaud Pomier répond à Saint-André que Valadi n'a fait afficher son opinion que parce qu'elle avait été mal rendue dans plusieurs journaux sur-tout dans un journal du soir qui l'avait rendue dans un sens tout opposé. — La Convention est passée à l'ordre du jour , sur la dénonciation de Saint-André.

Carrié dénonce une lettre qu'on lui a dit avoir été écrite par Thibaut à la société des amis de la liberté d'Aurillac , dans laquelle Thibaut invite les citoyens du département du Cantal à envoyer une force armée pour massacrer la Montagne. — Thibaut a démenti formellement tous les faits allégués contre

lui ; il a signé sa déclaration , et l'a déposée sur le bureau. — Barrere a fixé l'attention de l'Assemblée sur l'assassinat commis dans la personne de Pelletier ; il a fait sentir que ce n'étoit point un crime ordinaire , mais un attentat contre la représentation nationale , un patricide ; il a invité tous les membres de la Convention à sacrifier toutes les passions , non sur la tombe du tyran ; un serment sur ce sépulchre serait un saerilége , mais bien sur le tombeau de Pelletier , l'ami de la liberté. Il a présenté des vues relatives aux honneurs à rendre à Pelletier , et un projet de décret qui est adopté ainsi qu'il suit.

La Convention nationale , après avoir entendu le rapport du ministre de la justice , décrete :

Art. I. D'accusation l'auteur de l'attentat commis sur la représentation nationale dans la personne de *Michel Pelletier* , l'un de ses membres.

II. Elle charge le ministre de la justice d'en faire rechercher et punir l'auteur par les mesures les plus promptes , et de faire remettre à son comité des décrets les procès-verbaux du juge de paix et autres actes contenant les renseignemens relatif à cet attentat.

III. Les comités des décrets et de législation présenteront , dans la séance de demain , la rédaction de l'acte d'accusation.

IV. Il sera fait dans le jour une adresse aux Français , qui sera envoyée aux 84 départemens et aux armées par des courriers extraordinaires , pour les informer du crime de lèse-nation qui vient d'être commis sur la personne de Michel Pelletier , des mesures que la Convention nationale a prises pour la punition de cet attentat , pour inviter les citoyens à la paix et à la tranquillité , et pour rappeler les autorités constituées à la plus exacte surveillance et à l'exécution rigoureuse de la loi des émigrés relative à l'expulsion de ceux qui sont rentrés.

V. Tous les membres de la Convention nationale assisteront aux funérailles de Michel Pelletier , assassiné pour avoir voté pour la mort du tyran.

VI. Les honneurs du Panthéon français sont décernés à Michel Pelletier.

VII. Le président est chargé d'écrire au nom de la Convention nationale , au département de l'Yonne et à la famille de Pelletier.

Robespierre , Pétion et Danton ont parlé sur le moyen de faire disparaître toutes les divisions qui ne peuvent être que nuisibles au bonheur de la République. Danton a pensé qu'un moyen propre de rallier au bien public tous les membres de la Convention , tous les citoyens de la République , était d'ôter à Roland le ministère de l'intérieur. Je crois ses intentions bonnes , dit Danton , mais il n'en est pas moins vrai qu'il est une pomme de discorde. Pache est un bon citoyen ,

mais ses forces ne suffisent pas pour l'étendue du ministère de la guerre. Je demande qu'il y ait un agent particulier pour chaque branche de ce département. — Plusieurs membres ont ensuite proposé divers moyens pour découvrir dans Paris les émigrés, les royalistes, les malveillans. Bréard a proposé les visites domiciliaires; Barrère a adopté cette mesure, pourvu qu'elle s'exécutât dans le jour. Pétion s'est opposé aux visites domiciliaires. Danton voulait substituer à cette mesure, de charger le comité de sûreté générale d'ordonner les visites qu'il croirait nécessaires. Après bien des débats, toutes ces propositions ont été renvoyées au comité, pour présenter demain un projet de décret.

Le ministre de la justice est venu rendre compte des circonstances qui avaient accompagné l'assassinat de Pelletier. Il était chez Ferrier, restaurateur au Palais-Royal. Il était près du comptoir où il allait payer son dîner. Un homme se présente à lui et lui demande s'il est Pelletier, s'il a voté pour la mort du roi. A peine Pelletier eut-il répondu, que cet homme lui dit : *Eh bien ! reçois-en le prix*, et aussitôt il lui enfonce son sabre dans le bas-ventre. Ferrier, limonadier, saute sur l'assassin, mais celui-ci parvient à se débarrasser et s'enfuit. On n'a pas encore pu le prendre.

On reproduit la motion faite de renouveler le comité de surveillance. Après quelques débats, la Convention décreta que ce comité sera renouvelé, qu'il sera composé de 12 membres nommés par appel nominal. — Le conseil exécutif envoie le procès-verbal dressé par les commissaires chargés de faire exécuter le jugement rendu contre Louis. — Lamarque demande que ce procès-verbal ne soit pas lu. — Cette proposition est décrétée. — Chambon, qui avait été accusé par Chabot dans le cours de la séance, a obtenu la parole pour se justifier. Il a dit qu'il n'avait fait semblant de tirer son sabre, que parce que Saint-Huruge l'avait menacé. L'Assemblée est passée à l'ordre du jour.

La séance est levée à quatre heures et demie.

Séance du mardi, 22 janvier.

Un secrétaire a lu un grand nombre de lettres; on a remarqué celle des commissaires à l'armée du Rhin, qui annonce à la Convention que le peuple Mayençois est dans les meilleures dispositions, que l'arbre de la liberté a été planté sur la place publique au milieu des réjouissances et des acclamations des citoyens; que nos soldats sont pleins de courage: ils citent un trait bien honorable du vingt-huitième régiment d'infanterie. Les soldats de ce régiment travaillaient aux fortifications de Hesse pendant que les Prussiens nous attaquaient; comme on leur offrait le prix de leur travail, ils le refusèrent en disant qu'il ne leur appartenait rien,

puisqu'ils travaillaient pendant que leurs camarades se battaient.

La Convention a décrété la mention honorable de ce trait de générosité.

Le ministre de la marine demande si le décret qui exclut pendant six ans les membres , de la Convention de toutes fonctions publiques s'étend aux grades militaires.

Thuriot a demandé le rapport du décret ; ce rapport a été décrété.

Sur la proposition d'un membre la Convention a décrété qu'elle mettrait à la disposition du ministre des contributions une somme de 500 mille liv. pour le soulagement des plus nécessiteux pensionnaires.

(*La suite demain.*)

N. B. Chenier a présenté un projet de décret qui est adopté ainsi qu'il suit :

La Convention nationale , après avoir entendu ses comités d'instruction publique et d'inspecteurs , décrete ce qui suit :

Art Ier. Jeudi 24 janvier , l'an 2 de la République , huit heures du matin , seront célébrées , aux frais de la nation , les funérailles de Michel Pelletier , député par le département de l'Yonne à la Convention nationale.

II. La Convention nationale assistera toute entière aux funérailles de Michel Pelletier. Le conseil exécutif , les corps administratifs et judiciaires y assisteront pareillement.

III. Le conseil exécutif et le département de Paris se concerteront avec le comité d'instruction publique relativement aux détails de la cérémonie funèbre.

IV. Les dernières paroles prononcées par Michel Pelletier , seront gravées sur sa tombe ainsi qu'il suit : *Je suis satisfait de verser mon sang pour la patrie; j'espere qu'il servira à consolider la Liberté et l'Egalité , et à faire reconnaître ses ennemis.*

A N N O N C E S.

L'homme de guerre , ou plan indicatif et discuté des études propres à le former dans l'une et l'autre classe du service ; ouvrage adressé à la Convention nationale , par le citoyen Dupain-Triel , ancien ingénieur - géographe - militaire. 1 vol. 14-8°. A Paris , chez l'auteur , cloître Notre-Dame ; Vignon , marchand de géographie , rue Dauphine , vis-à-vis celle d'Anjou ; Vignon fils , passage du Saumon , n°. 48 ; Fournier , libraire , rue Neuve Notre-Dame. Prix , 1 liv. 10 sols.